



EP VERCORIN : INSCRIPTION AUX REPAS, ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Nom et prénom : _____

Adresse : _____ Localité : _____

Date de naissance : _____ Classe : _____

Votre enfant a-t-il des problèmes d'allergie alimentaire : ☐ NON

☐ OUI : _____

Fréquentation souhaitée :

Lundi ☐	Mardi ☐	Jeudi ☐	Vendredi ☐
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

☐ Mon enfant ne prendra pas ses repas à la cantine scolaire de Vercorin

Remarque : _____

Prix unitaire du repas : Frs. 8.–

Pour les adultes : Fr. 12,50

1. Le service est effectué par un responsable de la Pension "La Forêt", aidé par une personne légèrement handicapée, en formation professionnelle.
2. Les enseignants ou une personne nommée par la commune assurent la surveillance de la récréation du temps de midi.
3. Le tarif actuel de la cantine est basé sur un nombre stable de repas sur toute la semaine ; en cas d'inscriptions insuffisantes ou de désinscriptions en cours d'année, ce tarif pourrait devoir être revu à la hausse.
4. La facture sera établie par la commune de Chalais à la fin de chaque mois, selon votre inscription.
5. Les inscriptions aux repas sont validées pour toute l'année scolaire.
6. En cas d'absence, prévue ou non (maladie, congé...), vous voudrez bien la signaler **dès 7h00 et jusqu'à 7h45 au plus tard**, le matin même, à la direction de l'AEPCORG (☎ 027 459 22 55). Cette règle est aussi valable en cas de repas supplémentaire.

Les absences non signalées seront facturées.

7. Les absences annoncées seront déduites de la facture du mois suivant ; les déductions sont mentionnées exactement.
8. Le retour en plaine, pour les enfants qui ont congé l'après-midi, s'effectue **après le repas**, soit à 12h15, excepté le mercredi où ce retour a lieu dès 11h30 comme il n'y a pas de repas ce jour-là.

La règle du respect, énoncée en page 4 de l'agenda scolaire est la norme du comportement attendu à la cantine. Toute attitude irrespectueuse vous sera signalée. La sanction qui en découlera pourra aller jusqu'à l'exclusion d'une semaine.

Merci pour votre compréhension !

Remarques et observations éventuelles : _____

Date : _____

Signature des parents : _____
(ou représentant légal)

A retourner à : AEPCORG – Case postale 31 – 3979 Grône
ou par mail à secretariat.groneregion@edu.vs.ch d'ici au 7 août 2025